



# Rapport de service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

## Rapport sur le prix et la qualité du service – Année 2019

### 1) Les indicateurs techniques

- ✓ **Le territoire** (le périmètre de Dinan Agglomération) compte 64 communes + 900 km<sup>2</sup>, et présente 3 grandes typologies de territoire :
  - Secteur urbain
  - Secteur rural
  - Secteur littoral
- ✓ **L'organisation :**
  - a) des collectes des ordures ménagères résiduelles (OMR) : en porte-à-porte, en porte-à-porte et/ou en bac collectif comme à Créhen, en apport volontaire aérien ou enterré comme à Dinan ou Saint-Cast.
  - b) des emballages recyclables, du papier et du verre. En 2019, le tri sélectif a été adopté par l'ensemble de Dinan Agglomération car auparavant il n'y avait que Plancoët-Plélan en zone test. Pour notre secteur, les papiers, le verre, tous les plastiques : la collecte se fait par un apport volontaire, à savoir que certains secteurs notamment urbains, il se fait par les bacs jaunes collectés tous les 15 jours.

Les collectes sont confiées à des prestataires de service au moyen de marchés publics. Afin de les traiter :

*Pour les ordures ménagères résiduelles :*

- unité de valorisation énergétique du SMPRB situé à Taden sauf pays de Matignon et Caulnes
- unité de valorisation énergétique de Kerval situé à Planguenoual pour le pays de Matignon
- unité de valorisation organique UVO situé à Gaël pour le pays de Caulnes.

*Pour les collectes séparées recyclables :*

- Centre de tri Génériss de Kerval situé à Ploufragan pour le secteur de Dinan et pays de Matignon
- Centre de tri PAPREC à Rennes pour Plancoët-Plélan / Rance Frémur.

#### c) Les déchèteries et les plateformes des végétaux

Les déchèteries et les plateformes de dépôt de végétaux ne sont pas des installations de traitement en soi : elles permettent le regroupement de matières triées en vue de leur envoi vers des équipements de traitement. Toutes les filières triées sur les déchèteries du territoire sont traitées hors Dinan Agglomération sauf le flux dit « encombrants incinérables » qui est incinéré à Taden.

Sur le territoire de Dinan Agglomération, on compte 9 déchèteries.

Les biodéchets ne sont pas collectés séparément sur le territoire de Dinan Agglomération. Les usagers sont encouragés à composter à domicile leurs déchets alimentaires et de jardin.

### 2) La prévention des déchets

Dinan Agglomération vise à réduire la quantité et la nocivité des déchets produits sur son territoire. Ces actions visent à atteindre les objectifs fixés par la loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte de 2015 et par la loi lutte contre le gaspillage et économie circulaire de 2020.

Plus spécifiquement, Dinan Agglomération s'est engagée dans deux programmes successifs autour de la réduction et la valorisation des déchets :

- Le programme « Zéro Déchet Zéro Gaspillage » d'avril 2016 / 2019
- Le programme « Territoire Econome en Ressources » d'avril 2019 / mars 2022

a) Programme « Zéro Déchet Zéro Gaspillage » avril 2016 / 2019 mené par 15 partenaires et sur 6 axes de travail

- Ecologie industrielle et territoriale par la participation à la promotion de l'écologie industrielle et territoriale au niveau national et développement de nouvelles filières de valorisation comme le renforcement du maillage des bennes cartons, le déploiement des bennes Eco Mobilier, le conventionnement avec cellaoute pour la valorisation du papier journal.

- Réemploi et réparation

De nombreuses initiatives d'associations locales ont émergé autour du réemploi et de la réparation comme par exemple le FALAB.

- Biodéchets

La lutte contre le gaspillage alimentaire a été particulièrement développée avec un appel à projet Restaurant Scolaire Zéro Gaspillage : 15 communes soit 24 restaurants scolaires avec une réduction de 36 % le gaspillage alimentaire.

Le compostage a été développé grâce à la vente de 984 composteurs individuels + 35 composteurs en établissement. En 2017, une campagne de broyage de déchets végétaux à destination des particuliers a été menée. Une participation réduite du fait des horaires, limitant la présence des personnes actives.

- Consommation responsable et tri.

Plusieurs animations ont été menées lors des temps forts nationaux comme la semaine du développement durable,...

- Eco-exemplarité

Création d'un réseau de bus gratuit, démarrage d'un plan Climat Air Energie.

- Optimisation du service à l'utilisateur

- Entre 2017 et 2019, harmonisation progressive initiée par une gestion centralisée des données.

- Règlement unique de déchèterie avec contrôle d'accès sur tous les sites en 2018.

- Harmonisation des différentes collectes sur les secteurs urbains et ruraux.

b) Bilan financier et résultats du programme 2016 – 2019

Le coût du programme Zéro Déchet Zéro Gaspillage est de 500 000 € dont 250 000 € en frais de personnel (3,8 ETP ont travaillé sur ce programme dont 2,8 ETP financés par l'ADEME). Entre le début et la fin du programme, faible baisse de la collecte des ordures ménagères. Augmentation de la collecte carton, bois mobilier, végétaux.

c) Le programme Territoire Econome en Ressources (TER)

L'agglomération s'est engagée en avril 2019 dans un programme d'actions de Territoire Econome en Ressources avec l'aide au financement de l'ADEME.

Ce programme est orienté autour de 4 grands enjeux et une ressource prioritaire, la matière organique.

Enjeu 1 : matière organique : réduire le gaspillage et augmenter la valorisation

Enjeu 2 : réduire les déchets, lutter contre le gaspillage des ressources, augmenter la valorisation des matières

Enjeu 3 : développer l'exemplarité de la collectivité en matière d'économie circulaire

Enjeu 4 : accompagner les acteurs économiques du territoire vers des actions d'économie circulaire.

### 3) Organisation de la collecte des déchets

a) Population desservie : 102 951 habitants sur l'agglomération ; pour notre secteur Plancoët-Plélan : 19 008 habitants

b) Mode de collecte des principaux flux (ordures ménagères résiduelles, emballages, papiers et verres). La collecte est rendue soit en porte-à-porte (85 %), soit en apport volontaire, cela représente 304 colonnes aériennes ; 10 colonnes enterrées sur le territoire.

L'intégralité de la collecte du verre se fait en apport volontaire (soit 364 colonnes aériennes et 8 enterrées).

Les cartons des commerces de Dinan sont collectés 2 fois / semaine

c) Les fréquences de collecte

Les collectes d'ordures ménagères résiduelles OMR sont réalisées quasi intégralement une fois par semaine sauf pour le secteur littoral :

- Hiver : une collecte hebdomadaire
- Eté : collecte quotidienne pour les campings, les résidences vacances, les commerces

d) Les équipements de pré-collecte pour les collectes en apport volontaire

Dinan Agglo met en œuvre un dispositif de pré-collecte pour le porte-à-porte : bac roulant ou sac jaune et les colonnes.

- Pour le verre : 364 colonnes soit 1 colonne pour 282 habitants. En 2019, 5432 tonnes collectées.
- Pour les emballages ménagers recyclables, 314 colonnes soit 1 colonne de tri pour 338 habitants et 3211 tonnes collectées en 2019.
- Pour les journaux, revues, magazines : 191 colonnes soit 1 colonne pour 539 habitants. 1320 tonnes collectées en 2019.

Le nombre d'équipements proposé varie d'un secteur à l'autre mais on peut constater que le secteur Plancoët-Plélan est le mieux desservi.

Le dispositif de collecte des textiles est donné à une association « le relais » sur tout le territoire et la collecte des cartons bruns est mis en bennes dédiées (22 caissons « boîtes aux lettres » dont 7 sur notre secteur).

e) Services et équipements en déchèteries

La Bretagne compte en moyenne une déchèterie pour 12 400 habitants contre une déchèterie pour 13 900 habitants au niveau national. Dinan Agglomération est proche du ratio breton, avec 1 déchèterie pour 12 600 habitants.

L'ensemble des déchèteries du territoire dispose d'un contrôle d'accès par badge.

En 2018, les conditions d'accès aux sites pour les professionnels comme pour les particuliers ont été harmonisées.

f) Collectes des déchets ménagers assimilés (producteurs non ménagers). Les Déchets Ménagers Assimilés (DMA) sont les déchets collectés par le service public mais dont le producteur n'est pas un ménage. Les déchets sont collectés en mélange avec les déchets ménagers, il n'y a pas de collecte spécifique. Ils sont soumis à une redevance spéciale avec des règles de calcul bien spécifique.

4) Bilan de la collecte des déchets et situations par rapport aux objectifs nationaux

Dinan Agglomération est en cohérence avec les objectifs nationaux pour la période 2016-2018 mais une évolution de + 8 % des tonnages de recyclables est observée depuis 2019 du fait de l'extension des consignes de tri à tous les plastiques.

a) Les tonnages réceptionnés en déchèterie : plus de 47 000 tonnes ont été réceptionnées en déchèterie en 2019 (50 % sont des végétaux, 21 % sont des gravats de classe 3, 19 % sont des incinérables, bois ou mobilier, 10 % sont des gravats de classe 2 non incinérables.

L'accès aux déchèteries est prioritairement destiné aux ménages. Toutefois, les déchets issus des activités professionnelles sont acceptés sous conditions tarifaires et de quantités sur l'ensemble des sites. Au global, le tonnage issu des déchèteries en 2019 est en augmentation de + 3 % par rapport à 2018.

Le tonnage total pris en charge des déchets ménagers entre 2018-2019 a augmenté de 1 % (entre 2010-2018, c'est 18 % d'augmentation).

b) Performances et objectifs nationaux

Les objectifs de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) :

- Réduction de 10 % des déchets ménagers produits en 2020 par rapport à 2010
- Recyclage de 55 % de déchets non dangereux, non inertes en 2020 et 65 % en 2025.
- Réduction de 50 % à l'horizon 2025 des quantités de déchets mis en décharge
- Valorisation de 70 % des déchets du BTP à l'horizon 2020

5) Budget, coût du service et financement

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, fusion des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et de Communes pour Dinan Agglomération.

Le financement de l'activité liée à la compétence collecte et traitement des déchets est issu des dispositions précédemment existantes dans chacun des territoires.

**Deux systèmes de financement coexistent en 2019** : Un budget général sous la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour tous sauf pays de Caulnes et un budget annexe sous Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) pour l'ex Communauté de Communes du pays de Caulnes.

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
<b>CA 2017</b>	10 665 000 €	11 050 000 €
<b>CA 2018</b>	10 525 000 €	11 815 000 €
<b>CA 2019</b>	11 350 000 €	11 905 000 €

Dépenses d'investissement	
CA 2017	2 308 204 €
CA 2018	1 900 223 €
CA 2019	1 321 514 €

Pour le budget général 2019 :

- ✓ 762 000 € → renouvellement de véhicules et matériel de transport
- ✓ 312 000 € → matériel de précollecte (bac de collecte, colonnes, composteurs)
- ✓ 122 600 € → entretien et équipement des déchèteries
- ✓ 83 900 € → étude des coûts et fiscalité
- ✓ 6 700 € → acquisition de matériel informatique et entretien de l'aire de lavage des Véhicules

**Le coût aidé et le financement du service public** :

✓ Pour les ordures ménagères : en 2019, le coût aidé du service c'est-à-dire le reste à charge pour la collectivité s'élève à 8,75 Millions d'euros TTC soit 85 €TTC / habitant.

La facturation aux usagers en 2019 représente 805 000 € en 2019. La TEOM est assise sur la valeur locative du foncier bâti ; elle dépend donc des bases locatives de la commune, de la surface habitable, de la présence ou non des dépendances et du niveau de confort de l'habitation. Elle n'a pas de lien avec la quantité de déchet produits.

	Taux TEOM – Rappel 2018	Taux TEOM 2019
<b>Ex-CODI</b>	11,60 %	<b>11,60 %</b>
<b>Ex-CC Rance-Frémur</b>	9,11 %	<b>9,11 %</b>
<b>Ex-CC du Pays de Matignon</b>	8,30 %	<b>8,50 %</b>
<b>Ex-CC Plancoët-Plélan</b>	7,50 %	<b>8,00 %</b>
<b>Ex-CC du Pays d'Evran</b>	11,60 %	<b>11,60 %</b>
<b>Ex-CC du Pays du Guesclin</b>	REOM	<b>10,30 %</b>

Cas particulier de l'ex-pays de Caulnes où la tarification incitative appliquée sur le principe du pollueur-payeur en fonction du volume et du nombre de passages avec également une tarification spéciale pour les résidences secondaires sur ce secteur.

**La structure du coût du service pour les déchèteries** :

- ✓ Les différents postes de charges sont subdivisés en différentes catégories :
  - Les charges de structure : il s'agit de la part des frais généraux de la collectivité qui contribuent au fonctionnement du service déchets
  - Les charges de communication (plaquette des horaires d'ouverture, des déchèteries,...)
  - Les charges de prévention : actions menées pour réduire la quantité et la nocivité des déchets

- Les charges de pré-collecte (achat bacs, colonnes, lavages, réparation...)
- Les charges de collecte : opérations consistant à enlever les déchets et les acheminer vers un centre de transfert au traitement des déchets

✓ Matrice des coûts : montant des recettes

La recette de vente de matières est relativement stable entre 2017-2018. En 2019, chute sur les métaux autour de 700 000 € Ces filières évoluent très vite. Les recettes varient selon les tonnages envoyés en filière. Les flux qui généraient le plus de produits sont les recyclables secs (emballages, papiers).

En recette : il faut aussi compter sur le soutien des sociétés éco-organisme agréés (citéo-emballage, citéo-papiers, ACAD3E pour environ 1 500 000 € et également ADEME subvention 100 000 € et le centre de Kervel pour 80 000 € en 2019.

## **Conclusion**

Depuis 2017, il y a eu un gros travail d'harmonisation entre les différents EPCI menés par Dinan Agglomération.

Un travail de prévention (réduction des déchets) doit être continué et amplifié.

Une étude prospective sera lancée en 2020 pour proposer une feuille de route de poursuite de l'harmonisation du mode de financement pour 2020-2026.

Concernant l'analyse des coûts, on note que les coûts de gestion globale par habitant sont dans la fourchette du référentiel national des coûts soit 79 €HT / habitant pour un coût aidé de 78,2 €HT pour Dinan Agglomération.